



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

P.V. PETI 03

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2014

Ordre du jour :

1. Pétition n° 327 pour la reconnaissance de la thérapie de la douleur au Luxembourg
- Examen de la pétition
2. Pétition n° 311 pour la construction d'un mur anti-bruit sur la voie ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette en vertu de la directive européenne 2002/49/CE
- Courriers du Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures des 8 et 17 janvier 2014
3. Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt - Colmar-Berg
- Courrier du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 8 janvier 2014
4. Pétition n° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute-Sûre
- Courrier du pétitionnaire du 22 janvier 2014
5. Pétition n° 302 contre la nouvelle législation sur les allocations familiales, la bonification enfant et les aides financières pour étudiants
- Courrier de la Ministre de la Famille et de l'Intégration et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 21 janvier 2014
6. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette
- Courrier du pétitionnaire du 27 janvier 2014
7. Etat des travaux
8. Recommandation n° 50 - 2013 de la Médiateure relative aux conditions de recevabilité de la demande d'achat rétroactif de périodes d'assurance
9. 6529 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2011-2012)
- Désignation d'un nouveau rapporteur
10. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2013)

- Désignation d'un rapporteur
- Organisation des travaux

11. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Marc Angel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Pétition n° 327 pour la reconnaissance de la thérapie de la douleur au Luxembourg

- Examen de la pétition

La pétition n°327 a pour objet de revendiquer une reconnaissance de la thérapie de la douleur au Luxembourg. Les pétitionnaires s'opposent par ailleurs à la fermeture de la « Clinique de la douleur » à la ZithaKlinik.

La Commission décide de demander une prise de position à la Ministre de la Santé. Il est en outre retenu de demander également un avis à l'AMMD ainsi qu'à la *Patiente Vertriebung asbl*.

Suite à la disponibilité des avis précités, la Commission examinera l'opportunité de renvoyer la pétition à la Commission de la Santé.

2. Pétition n° 311 pour la construction d'un mur anti-bruit sur la voie ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette en vertu de la directive européenne 2002/49/CE

Dans son courrier du 17 janvier 2014, le Secrétaire d'Etat informe qu'il a demandé à la direction des CFL de fournir des précisions quant aux délais en vue de la construction de mesures anti-bruit.

Le courrier précité a été transmis pour information aux pétitionnaires.

La Commission décide d'attendre les précisions des CFL avant de poursuivre l'instruction de la pétition.

3. Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt - Colmar-Berg

La prise de position du Ministre du Développement durable et des Infrastructures date du 8 janvier 2014 et a été transmise aux pétitionnaires.

M. le Président informe que le Ministre précité a proposé lors de la dernière réunion de la Commission du Développement durable de fournir des explications supplémentaires au sujet des mesures envisagées sur la route N7. Voilà pourquoi il propose de mettre ce point à l'ordre du jour d'une réunion jointe de la Commission des Pétitions et de la Commission du Développement durable.

4. Pétition n° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute-Sûre

Dans leur courrier du 22 janvier 2014, les pétitionnaires s'opposent à la clôture de leur pétition.

Au vu de la complexité du dossier, M. le Président propose d'inviter la Ministre de l'Environnement, le Secrétaire d'Etat ainsi que les directeurs de l'Administration de la nature et des forêts et de l'Administration de la gestion de l'eau, à une réunion de la Commission afin de discuter des revendications des pétitionnaires.

Un membre de la Commission estime que la pétition sous rubrique touche également au volet des travaux publics, et des Ponts et Chaussées en particulier, dans la mesure où il s'agit d'installer l'infrastructure adéquate aux lacs de la Haute-Sûre. M. le Président est d'avis que le Secrétaire d'Etat est également en charge des travaux publics de sorte que sa présence serait souhaitable lors de la réunion.

Plusieurs membres de la Commission soulignent que des réunions sur le terrain rassemblant tous les acteurs concernés avaient été organisées il y a plusieurs années. Dans ce contexte, des solutions de compromis auraient été dégagées et des plans d'accès auraient été réalisés. Or, ces plans auraient été approuvés par le Ministère de l'Intérieur, mais des difficultés auraient été invoquées par le Ministère de l'Environnement.

Les membres de la Commission sont d'avis que, suite au regroupement des volets de la gestion de l'eau et de l'environnement sous la compétence d'un seul ministre, il est possible de trouver une solution au dossier sous rubrique.

Les pétitionnaires seront informés sur l'organisation cette réunion lorsque cette dernière sera définitivement convoquée.

5. Pétition n° 302 contre la nouvelle législation sur les allocations familiales, la bonification enfant et les aides financières pour étudiants

Dans leur courrier du 21 janvier 2014, la Ministre de la Famille et de l'Intégration et le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche expliquent que le Gouvernement est actuellement en train d'analyser la législation applicable aux allocations familiales, à la bonification pour enfant et aux aides financières pour étudiants et que des consultations avec les partenaires sociaux sont prévues. De ce fait, et comme le dossier se trouve en

phase d'instruction, le Gouvernement n'est actuellement pas en mesure de prendre position dans le délai indiqué par la Chambre des Députés. Le Gouvernement tiendra la Chambre des Députés informée dès qu'il aura arrêté une position sur les problèmes soulevés.

La Commission décide de tenir la pétition sous rubrique en suspens.

6. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette

La Commission prend connaissance du courrier des pétitionnaires du 27 janvier 2014. Les pétitionnaires ont également adressé un courrier à la Ministre de la Culture.

La Commission des Pétitions estime qu'il y a lieu d'organiser une visite du Musée national de la Résistance et d'y inviter également la Ministre de la Culture.

7. Etat des travaux

La Commission prend connaissance du tableau des pétitions en suspens qui a été envoyé par courrier électronique en amont de la réunion.

En vertu de l'article 155 (5) du Règlement de la Chambre des Députés, le Ministre aux Relations avec le Parlement a été informé des pétitions dont le délai de réponse est dépassé.

8. Recommandation n° 50 - 2013 de la Médiateure relative aux conditions de recevabilité de la demande d'achat rétroactif de périodes d'assurance

La recommandation sous rubrique a été adressée le 27 janvier 2014 pour avis au Ministre de la Sécurité sociale.

9. 6529 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2011-2012)

- Désignation d'un rapporteur

M. Justin Turpel est désigné rapporteur du débat d'orientation n°6634.

Soulignons que le rapport adopté par la Commission des Pétitions de la législature précédente devra être présenté en Commission et qu'un rapport complémentaire devra être adopté par la Commission des Pétitions en fonction.

10. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure (2013)

- Désignation d'un rapporteur

M. Marco Schank est désigné rapporteur du débat d'orientation n°6634.

- Organisation des travaux

En date du 20 janvier 2014, une demande de prise de position au sujet du rapport d'activité de la Médiateure a été envoyée à toutes les commissions parlementaires. Le délai de réponse a été fixé au 17 mars 2014.

La Commission décide d'inviter la Médiateure à une réunion lorsque les avis des commissions parlementaires seront disponibles. La Médiateure pourrait ainsi prendre position par rapport aux avis précités.

Après un bref échange de vues, les membres de la Commission décident de revenir sur le rapport d'activité de la Médiateure lors d'une prochaine réunion. Les membres examineront le rapport en vue proposer des sujets qu'ils souhaitent approfondir dans le cadre du débat d'orientation.

Un membre de la Commission est d'avis qu'il relève de la compétence de la Commission des Pétitions de prendre position au sujet des différents points saillants du rapport de la Médiateure. Elle devrait à cet égard demander l'avis du Gouvernement et la Chambre des Députés pourrait émettre ses recommandations dans le cadre du débat d'orientation. L'orateur souligne à titre d'exemple que la Chambre devrait se positionner par rapport aux contestations des compétences de la Médiateure telles qu'évoquées dans le rapport d'activité.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas du SEBES évoqué dans le rapport d'activité de la Médiateure, plusieurs membres de la Commission estiment qu'en tant que syndicat communal, le SEBES devrait s'adresser en premier lieu à son ministère de tutelle dans la mesure où il conteste l'attribution de la Médiateure pour le litige cité dans le rapport d'activité. Pour la Commission des Pétitions, le cas du SEBES sert d'exemple qu'il faut une clarification au niveau des attributions du médiateur et des limites de son champ de compétence.

Plusieurs membres de la Commission estiment qu'un examen général du champ de compétence du médiateur s'impose. Cet exercice relève de la compétence de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Il est rappelé que la Commission des Institutions a été saisie au cours de la législature précédente par la Bureau de la Chambre des Députés d'analyser les attributions et missions du médiateur à la lumière de la loi du 22 août 2003 instituant un médiateur, ceci dans le contexte des différends entre la Médiateure et son personnel.

M. le Président suggère de discuter d'une manière générale les compétences et les missions du médiateur avec la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle lors d'une réunion jointe, une démarche qui est approuvée par la Commission.

11. Divers

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2014 est adopté.

Luxembourg, le 4 février 2014

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank